

**RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Subventions soutien aux projets "Initiatives Jeunes"**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais soutient les jeunes, à travers le dispositif "initiatives jeunes" dans la réalisation de leurs projets, culturel, social ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide intervient à différents niveaux: logistique, assistance, conseil et se concrétise par l'attribution d'une bourse.*

*A ce titre, trois projets ont été déposés :*

*- Madame BOUILLAULT Léa et Monsieur THIBAUT Romain ont constitué un équipage pour participer au « raid 4L trophy » qui se déroule à partir du 14 février 2013. Le budget global de ce projet est de 7100 €. Ils sollicitent une subvention de 700 € .*

*- Messieurs VACHON Théo et TELLIER Camille ont constitué un équipage pour participer au « raid 4L trophy » qui se déroule à partir du 14 février 2013. Le budget global de ce projet est de 7500 €. Ils sollicitent une subvention de 700 € .*

*- Un groupe de jeunes châtelleraudais soutenu par le centre social des Minimes travaille à la réalisation d'un court métrage qui s'intitule « De l'époque et d'aujourd'hui », il sera présenté dans le cadre du festival « Regards jeunes sur la cité » à Paris. Le budget de l'action est de 2770 €. Ils sollicitent une subvention de 1000 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2011, définissant les équipements culturels d'intérêt communautaire, notamment le centre Raseteau

**VU** la délibération n° 16 du bureau communautaire du 3 octobre 2011, définissant les critères d'attribution des bourses et le règlement « Initiatives Jeunes »,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du dispositif « Initiatives Jeunes » et des projets de jeunes châtelleraudais,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projets dans le cadre de ce dispositif,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 11 février 2013**

**n° 7**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que ces projets répondent aux critères inscrits dans le règlement "Initiatives jeunes" et ont reçu un avis favorable de la commission ad-hoc,

Le bureau de la Communauté d'Agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association support du projet 4L trophy « KAT KAT 4L » la somme de 700 €
- d'attribuer à l'association support du projet 4L trophy « 4L charrette » la somme de 700 €
- d'attribuer à l'association support du projet «CSC les Minimes» la somme de 1000 €
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions y afférentes,

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1 / 6574 / 5370

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 13/02/2013 , n° 749  
Publié au siège de la CAPC, le 13/02/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER